

**MASTER 1 DROIT**  
**Mention SCIENCE POLITIQUE**  
**Semestre 2**

**Sociologie de l'administration 2**

(Cours de Madame MACIOTTI)

**MERCREDI 11 AVRIL 2018 – DE 8H30 A 11H30**  
**AMPHI OURLIAC**

\*\*\*

- Aucun document autorisé -

À partir du texte suivant et de vos connaissances de cours, il vous est demandé d'analyser les missions de sécurité intérieure et de maintien de l'ordre en France (forces de police et forces armées) face à l'essor du « continuum sécurité-défense » et à la mise en place de l'opération Sentinelle.

« L'activation du contrat opérationnel de protection à la suite des attentats qui ont frappé la France durant l'année 2015 ouvre une nouvelle phase dans la longue histoire de l'engagement des forces terrestres au profit de la sécurité intérieure. Avec l'opération Sentinelle, l'armée de Terre mobilise 10 000 hommes sur le territoire national, soit 10 % de ses effectifs. Initialement prévu pour quelques mois, ce déploiement s'est prolongé dans la durée, engendrant une pression sur la ressource humaine et le cycle de préparation opérationnelle (...)

Le rôle des armées, et notamment des forces terrestres, dans les missions de sécurité intérieure est en France le fruit d'un héritage complexe, oscillant sans cesse entre des épisodes de cohésion nationale et de troubles politiques et sociaux plus ou moins graves (...)

On observe (...) une tendance plus générale de la période (actuelle) consistant à souligner les convergences entre les enjeux de défense et ceux de sécurité intérieure. Le contexte de l'après-guerre froide et les inquiétudes liées à la 'mondialisation' au tournant du millénaire conduisent à mettre en avant de 'nouvelles menaces' (...) se jouant des frontières et de la distinction entre sécurité intérieure et extérieure (...) Le concept, inédit en France, de 'sécurité

nationale' assume l'existence d'un 'continuum sécurité-défense' fondé sur le décloisonnement des menaces, des théâtres et des modes d'action (...)

L'opération Sentinelle pose également la question du partage des tâches avec les forces de sécurité intérieure et de la crainte des armées de se voir cantonnées à un rôle supplétif qui conduirait à la perte de leur savoir-faire et de leur fonction d'ultime recours. Pour pérenniser les missions intérieures des forces terrestres, les autorités devront repenser en profondeur les équilibres du continuum sécurité-défense (...)» (Tenenbaum E., *La sentinelle égarée ? L'armée de Terre face au terrorisme*, IFRI, n. 68, 2016).